



PASS'CLUB 32 À VOUS DE JOUER !

Dans le cadre de sa politique sportive, le Département du Gers accorde une aide de **19 €** sur le montant de la licence UNSS.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les élèves :

- ✓ scolarisés dans un collège gersois ;
- ✓ domiciliés dans le Gers ;
- ✓ dont les parents perçoivent l'Allocation de Rentrée Scolaire.

Les élèves en situation de handicap :

- ✓ domiciliés dans le Gers ;
- ✓ sans condition de ressources.

UNE RÉDUCTION EN 4 ÉTAPES :

- 1 La famille dépose sa demande sur la plateforme <https://mesdemarches.gers.fr> entre le **8 septembre 2025** et le **30 avril 2026**.
- 2 Si elle est éligible au dispositif, la famille reçoit un courriel contenant un code à remettre au collège.
- 3 Le collège envoie le tableau de remboursement au service Sport et Jeunesse (pass-club32@gers.fr) avant le **15 juin 2026**, accompagné d'un RIB.
- 4 Le Département rembourse le collège.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU GERS
Direction Sport, Jeunesse et Engagement Citoyen
Service Sport et Jeunesse

81 route de Pessan – BP 20569 - 32022 AUCH – CEDEX 9

☎ : 05 62 67 41 20 ✉ : pass-club32@gers.fr

20
TERRE
DE JEUX
24